



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°26

Réunion du mardi 07 février 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

L'ILE ST DENIS – STADE ROBERT CESAR 2 – NNI 930390202

Cette installation sportive était classée en Niveau FOOT A8 ST jusqu'au 29/02/2012.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 02/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de surface de cette installation et de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 06/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ 23/11/2020
- Rapport de visite du 12/01/2023
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 07/02/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CRETEIL – STADE DE LA HABETTE – NNI 940280301

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 03/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du gazon synthétique de cette installation et de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 03/02/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ 22/11/2022

- Rapport de visite du 03/02/2023
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T7 SYN jusqu'au 07/02/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ROSNY SOUS BOIS – STADE PIERRE LETESSIER N°1 – NNI 930640201

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/01/2023.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 02/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN signée par le propriétaire le 12/02/2023 et des documents transmis :

- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 02/02/2023

La C.R.T.I.S. constate que la présence de plaques en fonte pour l'arrosage situés à 2.30m de la ligne de touche côtés bancs. Elle demande que ces plaques soient protégées par tout dispositif permettant de garantir la sécurité des joueurs et officiels (exemple : pose d'une plaque de gazon synthétique).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 07/02/2023, sous réserve de la protection des plaques d'arrosage.

COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY 3 – NNI 920250203

Reprise de dossier.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S. le 06/02/2023 suite à la remise en conformité des installations par la Mairie de Colombes.

La C.R.T.I.S. constate :

- La conformité des zones de sécurité
- La conformité des buts

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite du 06/02/2023, lève l'interdiction de pratiquer le football en compétition officielle sur cette installation et propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 07/02/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

COLOMBES – STADE FERNAND HEMON – NNI 920250301

Reprise de dossier.

Suite à une erreur administrative, la C.R.T.I.S. prend connaissance de la conformité de la zone de dégagement ligne de touche côté bancs.

La C.R.T.I.S. enregistre la zone de dégagement ligne de touche côté bancs à 2,50m et non 2,10m.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la C.F.T.I.S. pour confirmer le classement de l'installation.

1.3. Changements de niveau de classement

JOUY EN JOSAS – STADE PIERRE-JEAN RENAUD 2 NNI 783220102

Courriel de la Marie de JOUY EN JOSAS. Cette installation est retirée du classement.

MORIGNY CHAMPIGNY – COMPLEXE SPORTIF JEAN COLOMBEL 2 – NNI 914330102

Courriel de la Marie de CHAMPIGNY-MORIGNY. Cette installation est retirée du classement.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

LES CLAYES SOUS BOIS – GYMNASSE JEAN GUIMIER – NNI 781659901

Reprise de dossier.

Au vu des caractéristiques de l'installation, l'éclairage de cette installation ne peut être classée.

BREVAL – STADE MUNICIPAL N° 2 – NNI 781070102

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de BREVAL, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 02/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 26/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 144 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/02/2027.

L'ILE ST DENIS – STADE ROBERT CESAR 2 – NNI 930390202

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de L'ILE ST DENIS, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 06/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 06/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 344 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56
- Facteur d'uniformité : 0.72

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui transmettre l'étude d'éclairage.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/02/2027.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N° 4 – NNI 785510104

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 07/07/2019.

A la demande de la Mairie de Saint-Germain-en-Laye, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 03/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 23/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 255 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/02/2025.

ROMAINVILLE – COMPLEXE SPORTIF JEAN GUIMIER – NNI 930630201

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de ROMAINVILLE, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 23/01/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 23/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 201 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.34
- Facteur d'uniformité : 0.55

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/02/2025.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

OSNY – STADE CHRISTIAN LEON 2 - NNI 954760102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 14/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée par le propriétaire le 27/01/2023
- Plan de masse du terrain de dimension 105m x 68m avec une piste autour
- Plan de coupe et drainage
- Plan des 4 vestiaires communs avec le terrain N°1 et un vestiaire arbitre

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour une confirmation de classement au niveau T5 SYN.

OSNY – STADE CHRISTIAN LEON 2 - NNI 954760102

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage du stade ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée par le propriétaire le 27/01/2023
- Plan de l'aire de jeu de dimensions 105x68 avec implantation des mats de 24m de hauteur.
- Etude d'éclairage de THORN Projet : 93.4333.02

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 265 lux
- Rapport Emin/Emax : 0,40
- Rapport uniformité : 0,66

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

4. **DIVERS**